

## Éolien citoyen: un placement rentable - 29/05/2017

WALLONIE PICARDE -

**En dépit d'une année 2016 moins venteuse, la coopérative Clef s'est engagée à reverser 4% de dividendes à ses souscripteurs.**



La SCRL leuzoise Clef a convié ses coopérateurs à sa huitième assemblée générale. Un moment privilégié pour les citoyens qui - depuis près de dix ans pour certains - ont cru au projet de cette coopérative active dans l'éolien.

Aujourd'hui, force est de constater que la société, dont le siège social est situé à Pipaix, a le vent en poupe comme en témoigne sa spectaculaire progression en neuf années d'activités.

Des 26 fondateurs de départ, Clef peut désormais se targuer d'avoir franchi la barre des 1 000 coopérateurs. L'éolien aux mains de la population, c'est de toute évidence une affaire qui marche.

### **Le capital a doublé en deux ans!**

*« Les gens ont vraiment été réceptifs à notre démarche en investissant dans le créneau de l'électricité verte. L'intérêt est double. À côté de la dimension environnementale, le placement est intéressant car il permet aux citoyens d'activer une partie de leur épargne qui dort sur leur compte en banque. Avec à la clé des dividendes dont le pourcentage est plus qu'appréciable »,* souligne Jean-François Masure, administrateur de Clef, où l'on propose aussi la fourniture d'électricité via Cociter.

Ces deux dernières années ont été remarquables puisqu'elles se sont soldées par une forte accélération des souscriptions: le capital social a été plus que doublé depuis le début de l'année 2015, passant de 1 million€ à plus de 2,4 millions€ à la mi-mai 2017.

Cette forte croissance, on la doit en partie aux multiples investissements réalisés par la SCRL leuzoise, aujourd'hui associée dans la gestion de plusieurs parcs éoliens en Wallonie picarde (Leuze-Europe et Frasnes-les-Vents, Molenbaix, Mourcourt/Rumillies et Silly).

## **Un investissement responsable**

Le créneau est porteur et ce n'est pas un hasard si de nombreux citoyens décident d'injecter de l'argent dans l'éolien. Leur participation dans la production d'électricité verte est un investissement responsable qui est aussi source de bénéfices. On se souviendra d'ailleurs que l'année 2014 avait été exceptionnelle avec 5% des dividendes reversés aux souscripteurs.

Pour cet exercice, le taux validé en assemblée générale reste appréciable puisqu'il correspond à 4% du capital. Ces dividendes, qui représentent un montant de 10€ par part de 250€, seront payés aux citoyens pour la fin du mois de juin.

*« Les revenus sont fonction de la quantité de vent et du prix de l'électricité.*

*À ce titre, l'année 2016 a été moins venteuse comme en témoigne la production de notre éolienne dans le zoning de Leuze. À l'instar de celle de Moustier, que l'on détient avec Ventis, on n'a pas pu atteindre les 5 000 MWh », explique Jean-François Masure, le trésorier de la coopérative citoyenne.*

Pierre-Laurent CUVELIER (L'Avenir)